



**Annexe aux comptes 2021  
(01.01.2021-31.12.2021)**

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des Swiss GAAP RPC et de la Swiss GAAP RPC 21 ainsi qu'aux dispositions sur la comptabilité commerciale du code suisse des obligations (art 957 à 963 b en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013).

**Structure juridique et but de l'Eglise Protestante de Genève (EPG)**

L'EPG est une association au sens des articles 60 et suivants du code civil. Elle est régie par une constitution et des règlements (dernière version du 3 octobre 2012, révisions partielles en 2018 et 2019 : <https://epg.ch/revision-partielle-de-constitution-reglements-juin-2019/>). Les paroisses sont des entités juridiques séparées, dont les comptes ne sont pas inclus dans la comptabilité de l'EPG.

Son but est le suivant : « L'EPG a pour but de satisfaire aux besoins religieux de la population protestante du canton de Genève, de défendre et de répandre les principes de la Réforme. Elle poursuit l'accomplissement de son œuvre par le concours actif de tous ses membres, par le ministère de ses pasteurs, par l'enseignement religieux, le culte public, les cérémonies religieuses et par tous les moyens appropriés. Elle célèbre les sacrements du baptême et de la sainte Cène. Elle s'associe à la célébration des grands événements de l'histoire du canton et de la Confédération. » (cf article 3 Constitution EPG).

**L'organisation en bref**

Association	Eglise protestante de Genève
Rue :	Rue Gourgas 24, Case postale 73, 1211 Genève 8
Téléphone	+41 22 552 42 10
Email	<a href="mailto:info.epg@protestant.ch">info.epg@protestant.ch</a>
Internet	<a href="http://www.epg.ch">www.epg.ch</a>
Année de fondation	1536 (Adoption de la Réforme à Genève, le 21 mai 1536)
Nombre de collaborateurs	61 équivalents plein temps, ainsi qu'environ 500 bénévoles
Présidente	Eva Di Fortunato
Membres du Conseil du Consistoire	David Brechet, vice-président Joël Rochat, trésorier Laurence Mottier, modératrice de la Compagnie des pasteurs et des diacres Chris Cook, co-présidente de l'Assemblée du consistoire Didier Ostermann, co-président de l'Assemblée du consistoire Chantal Eberlé-Perret Myriam Sintado Katarina Vollmer
Direction	Stefan Keller, Secrétaire général Emmanuel Rolland, Secrétaire général adjoint de Mission Eléonore Gonnet, Secrétaire générale adjointe de Gestion



<p>Champs d'action/ prestations fournies</p>	<p>Durant l'exercice 2021 l'EPG a été présente et disponible pour la population à Genève et ailleurs à travers ses activités culturelles, culturelles et ses œuvres d'entraide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cultes et prières, méditations et études bibliques (paroisses) ;</li><li>- Musique, culture dans les espaces dédiés à Genève ;</li><li>- Accompagnement des familles (enfants, adolescents et couples), des personnes handicapées, sourdes et malentendantes, des personnes âgées, des membres de la communauté LGBTI ;</li><li>- Actes pastoraux (baptême, confirmation, mariage, service funèbre) ;</li><li>- Catéchisme, formation, spectacles pour enfants, jeux bibliques ;</li><li>- Personnes en recherche de sens (entretiens, formations, ateliers) ;</li><li>- Formation universitaire et autres (Faculté de théologie de l'Université de Genève, Atelier œcuménique de théologie - AOT) ;</li><li>- Aide humanitaire – Œuvres d'entraide protestante (CSP, EPER, PPP) ;</li><li>- Aide aux plus démunis – Dispositif de nuit (nuitées dans les temples) ;</li><li>- Accompagnement dans les aumôneries : EMS, hôpitaux universitaires, prisons ;</li><li>- Présence diaconale auprès des plus fragiles ;</li><li>- Préservation du patrimoine immobilier historique (temples et presbytères).</li></ul>
<p>Liens avec les organisations liées</p>	<p>L'Eglise protestante de Genève est en lien étroit avec les 31 paroisses protestantes réparties en 7 régions. Les paroisses sont des entités juridiquement indépendantes en forte interaction avec l'Eglise protestante. Les pasteurs et diacres qui travaillent dans les paroisses sont rémunérés par l'Eglise protestante.</p> <p>L'Eglise protestante a par ailleurs des liens institutionnels avec de nombreuses organisations religieuses genevoises, suisses et internationales, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS)</li><li>- La Conférence des Eglises romandes (CER)</li><li>- La Faculté autonome de théologie à Genève</li><li>- Le Conseil œcuménique des Eglises</li><li>- Témoigner ensemble à Genève</li></ul>

## Introduction

Le présent bouclage **2021** est établi du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, avec un comparatif avec l'exercice 2020.



### Présentation du compte d'exploitation

Certifiés RPC21, les comptes de l'EPG ne nécessitent pas pour autant une présentation par fonction pour être audités. Dès lors, les états financiers de l'EPG présentent des comptes **par nature**.

Le compte de résultat **par nature** fait état d'une vue globale de l'EPG, selon le plan comptable RPC21. Cette présentation fait apparaître un ensemble de résultats intermédiaires. A noter :

- Le résultat net de mission **avant hors Mission et extraordinaires** qui reflète la capacité d'autofinancement des activités de pure mission,
- Le résultat net **avant Extraordinaires** reflétant la capacité d'autofinancement de l'organisation en intégrant les contributions des titres et immobilier de rendement,
- Le résultat **avant Variation des fonds**, soit les dissolutions/attributions de fonds qui inclut les contributions et charges extraordinaires,
- Et le résultat **final**, soit le *Résultat de l'exercice* après les opérations sur fonds.

### Nombre d'employés

Evolution du nombre d'employés (nombre d'équivalents plein temps) :

Nombre d'employés	31.12.2021	31.12.2020	Différence
Ministres, Diacres et stagiaires	43.65	44.50	-0.85
Laïcs et administratifs	17.44	17.93	-0.49
<b>Total</b>	<b>61.09</b>	<b>62.43</b>	<b>-1.34</b>

Les chargés de ministère sont inclus dans la comptabilisation *Ministres, Diacres et stagiaires*. Ces chiffres incluent également les collaborateurs qui sont refacturés à d'autres organismes.



## Salaires

Evolution des traitements :

Traitements en Frs	31.12.2021	Budget 2021	Différence	en%
Salaires	7 294 682	7 153 844	140 838	2.0%
Charges sociales	1 582 868	1 727 254	-144 386	-8.4%
<b>Total employés EPG</b>	<b>8 877 550</b>	<b>8 881 098</b>	<b>-3 548</b>	<b>0.0%</b>
Prestation de tiers / temporaires	41 795	71 903	-30 108	-41.9%
Autres charges de personnel	204 701	103 178	101 523	98.4%
<b>Total charges de personnel</b>	<b>9 124 047</b>	<b>9 056 179</b>	<b>67 868</b>	<b>0.7%</b>
Traitements en fiduciaire	1 093 877	992 852	101 025	10.2%
<b>Total incl. trait. en fiduciaire</b>	<b>10 217 924</b>	<b>10 049 031</b>	<b>168 893</b>	<b>1.7%</b>

Traitements en Frs	31.12.2020	Budget 2020	Différence	en%
Salaires	7 066 517	7 191 536	-125 019	-1,7%
Charges sociales	1 568 887	1 559 796	9 091	0,6%
<b>Total employés EPG</b>	<b>8 635 404</b>	<b>8 751 332</b>	<b>-115 928</b>	<b>-1,3%</b>
Prestation de tiers / temporaires	76 049	134 870	-58 822	-43,6%
Autres charges de personnel	176 114	162 039	14 075	8,7%
<b>Total charges de personnel</b>	<b>8 887 567</b>	<b>9 048 241</b>	<b>-160 675</b>	<b>-1,8%</b>
Traitements en fiduciaire	1 005 533	1 203 717	-198 185	-16,5%
<b>Total incl. trait. en fiduciaire</b>	<b>9 893 099</b>	<b>10 251 958</b>	<b>-358 859</b>	<b>-3,5%</b>

A noter que les comptes montrent les salaires administrés à titres fiduciaires pour les divers lieux d'Eglises, en ligne avec les normes comptables.

## Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés de manière conservatrice.

- 1) Les revenus des dons sont comptabilisés au moment de la date de réception des fonds sur les comptes de l'Eglise. Un don peut être comptabilisé également sous engagement écrit.
- 2) Les legs sont comptabilisés au moment de la date de réception des fonds sur les comptes de l'Eglise.
- 3) Les revenus de ventes immobilières sont comptabilisés au moment de la réception des fonds sur les comptes de l'Eglise.



## Legs

Les revenus de legs sont comptabilisés dans les revenus de Mission, sauf s'ils sont inaliénables ou s'ils sont non monétaires/peu liquides comme le legs d'une maison. Les legs de grande importance, même liquides, peuvent être comptabilisés en *Extraordinaire*.

En 2021, le montant des legs extraordinaires (CHF 1'563'691) provient de deux legs. Ces legs ont contribué aux attributions à des fonds spéciaux dans l'optique d'assurer des revenus pérennes pour l'Église. En 2020 il y avait eu un legs extraordinaire (CHF 1'692'345).

## Principes d'amortissement

### Mobilier

**1 an** : Logiciels.

**2 ans** : Imprimantes, matériel.

**3 ans** : Ordinateurs de bureau, mobilier.

**5 ans** : Serveurs, équivalant à la durée du contrat de maintenance.

### Immobilier

**5 ans** : Entretien parquet, appareils ménagers.

**10 ans** : Peinture, restauration de l'enduit des murs, installations électriques, installations sanitaires, travaux énergétiques.

**15 ans** : Remplacement des fenêtres, réfection des façades, réfection de la toiture, mobilier de cuisine.

**20 ans** : Isolation, travaux de canalisation, remplacement de la chaudière, remplacement du brûleur, revêtement, carrelage.

**25 ans** : Grands travaux.

**66,6 ans** : Temples, presbytères, centres paroissiaux et biens immobiliers d'investissement.

Concernant les travaux de rénovation importants, augmentant de manière sensible la valeur du bien, les dépenses pour développer un projet immobilier jusqu'à son autorisation en force sont passées de manière prudente en charges dites de développement. En revanche, les coûts de construction sont comptabilisés comme « travaux en cours » dans l'actif du bilan. A la fin des travaux, la partie des travaux relative à l'entretien courant est passée en charges courantes (impacte le compte de résultat l'année où le projet est terminé) et l'autre partie est activée en augmentation de la valeur de l'immeuble, pour être amortie ensuite à raison de 1.5% par an, dès l'année suivante.

Des 2021, la valeur au bilan des bâtiments non encore amortis est dépréciée à raison de 1.5% par an.



Au 31.12.2021, les « travaux en cours » activés concernent la rénovation d'un bâtiment à la route de Sauvigny 7 ainsi que la rénovation d'une villa au Grand-Saconnex. En tout, CHF 236'646 ont été activés et seront amortis sur 25 ans.

### Evolution des amortissements

Amortissements en Frs	2021	2020	Différence	en%
Valeurs mobilières-titres	0	0	0	0.00%
Immobilier de Mission	60 214	54 982	5 232	9.52%
Immobilier de rendement	294 382	191 445	102 937	53.77%
Informatique & Véhicules	11 952	12 427	-475	-3.82%
<b>Total</b>	<b>366 548</b>	<b>258 854</b>	<b>107 693</b>	<b>41.60%</b>

### Immobilisations corporelles

Immobilisations	01.01.2021	Reclassements	Entrées	Sorties	Amortissements	31.12.2021
Temples et presbytères, loi 1907	1 321 895				26 473	1 295 422
Temples et centres paroissiaux après loi 1907	2 100 088	130 793			54 259	2 176 622
Investissements immobiliers	14 499 756		105 853		273 864	14 331 745
Travaux en cours	1 454 292	-130 793	1 017 479		-	2 340 978
Autres immobilisations corporelles	28 226				11 952	16 274
<b>Total</b>	<b>19 404 257</b>	<b>-</b>	<b>1 123 332</b>	<b>-</b>	<b>366 548</b>	<b>20 161 041</b>

### Revenus sur Fonds inaliénables et affectés

Chaque année, l'EPG rétribue les Fonds qui proviennent de revenus issus de successions. Sur la base des résultats sur titres de 2021, il a été décidé d'allouer de manière prudente un intérêt de 1% sur ces fonds, comme lors du précédent exercice 2020.

Pour améliorer la transparence des comptes et dans l'optique d'appliquer les normes suisses GAAP RPC, l'EPG publie un tableau montrant l'ensemble des divers Fonds et leur fluctuation de valeur pendant l'exercice. Voir le tableau des Variations des Fonds.

### Evaluation des titres

Les titres apparaissent au bilan à la valeur du marché au 31.12.2021.

Les prises de valeur en capital des fonds spécifiques (portefeuilles dédiés) sont comptabilisées dans un fonds joint de « variation ».

Pour les fonds non couverts par des portefeuilles spécifiques, les prises de valeur en capital sont comptabilisées dans un fonds « Risque de fluctuation de cours » afin de compenser les éventuelles pertes par une dissolution de ce fonds. Ce fonds couvre les risques de quatre portefeuilles de titres représentant les équivalents « actif ».



Pendant l'exercice 2021, les titres ont enregistré une hausse de CHF 3'003'188 compensées par des attributions aux fonds spéciaux (variation). En 2020, les titres ont enregistré une baisse de CHF 123'845 compensé par une utilisation des réserves de fluctuation et des fonds spéciaux (variation).

Au 31.12.2021, les actifs immobilisés inaliénables contiennent 3'036'490 CHF de liquidités (4'131'299 CHF en 2020) servant à couvrir les engagements futurs de l'EPG.

Les titres en monnaies étrangères ont été réévalués selon les cours de change suivants :

1	EUR	=>	1.08101
1	USD	=>	0.91431
1	GBP	=>	1.25747
1	JPY	=>	0.008326

Les titres qui ne sont pas cotés en bourse (Maison de la Réformation, Salle Centrale de la Madeleine) sont comptabilisés à leur valeur fiscale.

### **Immobilier de Mission**

L'immobilier de Mission comprend les temples et chapelles en activité, les espaces paroissiaux, ainsi que les logements de ministres où un loyer préférentiel est encore appliqué. Les autres logements sont inclus dans l'immobilier de rendement.

L'immobilier de Mission comprend des biens tombant sous la loi d'avant 1907, et d'autres biens non soumis.

### **Immobilier de rendement**

L'immobilier de rendement est comptabilisé sur une période correspondant à l'année calendaire, en rapportant les divers comptes de régies qui bouclent au 31.12., comme les revenus et charges qui ne transitent pas par les régies mais qui sont gérés directement par l'EPG.

L'immobilier de rendement constitue un axe financier stratégique de l'Eglise dans le cadre du soutien à la Mission. Le compte de fonctionnement de l'immobilier de rendement est illustré par un tableau faisant état de l'évolution des états locatifs, des charges (courantes, d'entretien et financières), du résultat opérationnel et du résultat net incluant les frais de développement. Certains biens immobiliers de rendement sont classés et tombent sous la loi d'avant 1907, alors que d'autres subissent moins de contraintes.

Le résultat net (marge nette après attribution à des legs affectés) de l'immobilier de rendement évolue favorablement et croît progressivement depuis plusieurs années.



Ce résultat atteint CHF 1'496'974 en 2021 contre 1'305'302 en 2020. La progression provient d'une part de l'augmentation des revenus bruts de location et d'autre part d'une diminution importante des frais d'études.

Les revenus locatifs continuent de croître en 2021, notamment avec la location de la Grange de Jussy. Afin de soutenir l'entretien de ce parc, CHF 100'000 ont été provisionnés dans le fond de rénovation immobilier de rendement. Le rendement locatif des futurs biens servira à financer les charges salariales des Ministres et Diacres.

### Caisse de prévoyance

Rappel : La CPEAPG est passé d'un système de primauté de prestations à un système de primauté de cotisations au 1<sup>er</sup> juillet 2013 à fins d'assainissement. L'EPG s'est alors engagée à recapitaliser la caisse, qui souffrait d'un grave déficit de couverture, dans un délai de 5 ans. Dans le cadre de cet assainissement, l'EPG s'est également engagée à soutenir les employés de plus de 50 ans à cette date, au travers d'un plan d'accompagnement visant à réduire la perte de rentes de ces employés.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2018, la dernière étape a été franchie et la Caisse de pension splittée avec un transfert des avoirs de prévoyance professionnelle des employés actifs auprès de la CIEPP ; la Caisse de prévoyance des Eglises et associations protestantes de Genève (CPEAG) conservant la part des rentiers et la gestion y relative.

L'assainissement complet de la CPEAPG a été effectué sur l'exercice 2019 et l'investissement des fonds de la garantie en faveur de la CPEAPG en portefeuille a débuté en été 2019.

Au 31.12.2021 nous avons attribué CHF 780'460.00 au fonds de garantie de la caisse de retraite.

Au 31.12.2021, aucun appel à la garantie n'a été requis pour le 30.06.2022.

### Provisions

L'évolution des provisions est la suivante :

Provisions en Frs	31.12.2021	31.12.2020	Différence	en%
<b>Total à court terme</b>	<b>463 178</b>	<b>246 221</b>	<b>216 957</b>	<b>88.11%</b>
Restructuration caisse de retraite	1 997 402	1 997 402	0	0.00%
<b>Total Provisions à long terme</b>	<b>1 997 402</b>	<b>1 997 402</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>

L'augmentation des provisions à court terme résulte principalement de l'anticipation de plusieurs changements et remplacements concernant les ressources humaines.

La provision *Restructuration caisse de retraite* reste inchangée et couvre uniquement les risques liés à la garantie signée par l'EPG.





### **Comptes extraordinaires**

Le total des produits exceptionnels s'élève au 31.12.2021 à CHF 2'939'151 (constitué des subventions d'une généreuse fondation pour CHF 1'350'000, de dons exceptionnels pour CHF 25'000 et d'un legs exceptionnel de CHF 1'563'691).

En comparaison, les comptes exceptionnels au 31.12.2020 présentaient un résultat de CHF 5'616'119 constitué de la subvention pour les aumôneries d'une généreuse fondation pour CHF 1'200'000 par an, de la vente d'un bien immobilier pour CHF 2'712'285 dont la contrepartie en espèces est destinée à être réinvestie dans le patrimoine immobilier en développement, de dons exceptionnels pour CHF 198'000 et d'un legs exceptionnel de CHF 1'692'345 contre des charges exceptionnelles de CHF 14'357 (dont CHF 13'200 d'intérêts sur la créance de CHF 400'000 à la CPEAPG).

### **Nantissement**

Au 31.12.2021, il existe un nantissement de CHF 2'000'000 sur un portefeuille.

### **Terre Nouvelle**

La comptabilité de Terre Nouvelle a été intégrée dans les comptes de l'EPG pour la première fois en 2016-17. Il s'agit d'une activité fiduciaire faite pour le compte d'organisations d'entraides telles que Pain pour le Prochain, EPER, DM, etc. Les montants reçus sont redistribués le mois suivant.

En 2021, le montant redistribué est de CHF 160'102. En 2020, ce montant sur 12 mois était de CHF 169'738.

### **Créances**

Au 31.12.2021, le total net des créances s'élève à CHF 69'930.

Au 31.12.2020, le total net des créances s'élevaient à CHF 20'874.

Le risque de crédit s'élève au 31.12.2021 à CHF 21'905 et s'élevait à CHF 1'549 au 31.12.2020. L'évolution défavorable est due au non-paiement de charges refacturées.

### **Capital**

La comptabilisation du résultat de l'exercice 2021 au capital libre de l'EPG n'aura que peu d'impact pour le prochain exercice.



**Les événements importants :**

En 2021 le nouvel organigramme de l'Eglise Protestante de Genève est mis en place et donne lieu à plusieurs élections, dont une nouvelle Gouvernance.

La direction de L'Eglise Protestante de Genève est composée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021 des personnes suivantes :

- Monsieur Stefan Keller, Secrétaire général
- Madame Eléonore Gonnet, Secrétaire générale adjointe chargée de gestion
- Monsieur Emmanuel Rolland, Secrétaire général adjoint chargé de mission

Par ailleurs, la nouvelle présidente, Madame Eva Di Fortunato a été élue le 18 juin ainsi que les nouveaux membres du conseil du consistoire.

L'administration de l'Eglise Protestante de Genève a également connu plusieurs autres changements structurels, dont des départs à la retraite et des engagements (Comptabilité, Ressources Humaines, Communications).